



16ème législature

Question N° : 11783	De M. Bastien Lachaud (La France insoumise - Nouvelle Union Populaire écologique et sociale - Seine-Saint-Denis)	Question écrite
Ministère interrogé > Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique		Ministère attributaire > Comptes publics
Rubrique >finances publiques	Tête d'analyse >Économies sur le dos des fonctionnaires	Analyse > Économies sur le dos des fonctionnaires.
Question publiée au JO le : 03/10/2023 Réponse publiée au JO le : 28/11/2023 page : 10698 Date de changement d'attribution : 10/10/2023		

Texte de la question

M. Bastien Lachaud interroge M. le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique sur les économies réalisées sur les paies des fonctionnaires. En effet, le point d'indice de la fonction publique a été revalorisé de 3,5 % en juillet 2022 et de 1,5 % en juillet 2023. En parallèle, l'inflation en juillet 2022 était mesurée à près de 6 % sur un an en juillet 2022 et de près de 4 % sur un an en juillet 2023. Aussi, il souhaite savoir combien l'État a économisé d'argent sur le dos des fonctionnaires en augmentant le point d'indice de la fonction publique largement en deçà de l'inflation.

Texte de la réponse

La garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA) constitue un dispositif permettant de compenser le différentiel entre l'inflation cumulée sur 4 ans et la progression indiciaire des agents. La GIPA a été renouvelée comme annoncé par le ministre de la transformation et de la fonction publiques en juin 2023, comme chaque année depuis sa mise en place en 2008. En ce qui concerne l'État, ce dispositif a concerné 70 000 agents en 2022 pour un coût de 50,3 M€ et devrait concerner près de 200 000 agents en 2023 pour un coût d'environ 130 M€.